

CHARTRE INFORMATIQUE AU COLLEGE

Cette charte définit les conditions d'utilisation du réseau informatique dans le cadre des activités du collège, elle est conforme aux différentes lois en vigueur.

Elle s'applique à toute personne, élève ou adulte, autorisée à utiliser le réseau.

Le réseau est géré par un administrateur qui installe et modifie la configuration matérielle des postes. Il gère le compte des utilisateurs et peut effectuer un contrôle de son utilisation.

Chaque utilisateur reçoit un compte (n° utilisateur et mot de passe) pour se connecter au réseau. Ce compte est nominatif et personnel. Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite.

RESPECT DES REGLES DE BASE :

Chaque utilisateur s'engage à :

- Prendre soin du matériel
- Ne pas modifier la configuration du système (écran de veille, fond d'écran,...)
- Ne pas s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur
- Ne pas se connecter sur un site non autorisé dans le cadre du collège
- Ne pas installer de logiciels

CONSULTATION D'INTERNET :

L'accès à Internet n'est pas un droit mais constitue un **outil de travail** : outil d'information au service de l'enseignement et de l'ouverture culturelle. La consultation se fait toujours sous la responsabilité d'un adulte. La recherche correspond à un besoin scolaire en lien avec les sujets étudiés en classe soit à la demande du professeur, soit à l'initiative de l'élève pour prolonger un travail mené en cours. La consultation à objectif de loisir (ex : sites de jeux) est strictement interdite de même que la consultation de "*passé-temps*" sans objectif précis de recherche.

DANS LE CADRE DU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION :

Les règles ci-dessus s'appliquent au C.D.I. La documentaliste peut exiger de connaître très précisément l'objectif de la consultation avant d'autoriser celle-ci.

La consultation est individuelle = 1 élève par poste.*

A tout moment, la documentaliste peut demander à voir le résultat de la recherche afin d'orienter si besoin l'élève et pour vérifier le sérieux du travail.

MESSAGERIE :

Chaque élève pourra disposer dans un but pédagogique d'une adresse électronique. Il l'utilisera sous contrôle du professeur. En revanche utiliser une autre adresse personnelle, une messagerie instantanée (ex :MSN...), participer à un forum de discussion (tchat), consulter des "blogs" est totalement interdit.

IMPRESSION DE DOCUMENTS :

L'impression doit être autorisée par un adulte responsable qui veillera au caractère indispensable et à une stricte sélection des passages nécessaires dans le document afin d'éviter les gaspillages de papier. Le brouillon sera utilisé sauf pour rendre un devoir fini.

TELECHARGEMENT ET TRANSFERT DE DONNEES :

Le téléchargement et l'installation de logiciels sur les postes sont interdits. Il est toutefois possible d'enregistrer des fichiers ou documents dans son répertoire personnel en vue de la réalisation d'exposés ou travaux demandés en classe.

L'usage de disquettes personnelles en bon état ou clés USB (sur les postes X.P du C.D.I. et de Technologie) est autorisé après l'accord du professeur. Celle-ci peut en contrôler le contenu.

NON RESPECT DE CETTE CHARTE :

Les sanctions prévues dans le règlement intérieur pourront s'appliquer aux élèves ne respectant pas la charte. Ils pourront se voir priver de leur compte personnel.

Il est rappelé que l'outil de gestion du réseau permet à l'administrateur de connaître à tout moment la nature des connexions effectuées et l'historique des pages Internet visitées par un utilisateur.

UTILISATION DE L IMAGE DES ELEVES :

Dans le cadre des différentes activités (E.P.S, A.S, Clubs, Sortie pédagogique...), des photos et films pourraient être réalisés, pour différents supports, DVD, CD (film, photos souvenirs), site Web sécurisé de l'établissement (<http://www.ac-bordeaux.fr/Etablissement/ClgEGabardJurancon/> et le site de l'E.P.S. : <http://eps.clg.gabard.64.free.fr/>) pour illustrer ces activités : les éventuelles légendes accompagnantes ne porteront aucunement atteinte à l'intégrité ou la vie privée de l'élève. Il est précisé que seul les prénoms pourraient être mentionnés.

Je soussigné(e) M./Mme _____, père/mère/tuteur, de _____ en classe de _____
accepte que l'image de mon enfant figure sur ces supports.

Je déclare avoir pris connaissance de la charte informatique du collège Ernest GABARD à valider par le Conseil d'Administration (novembre 2006) et m'engage à la respecter. En cas de non-respect, en tant qu'élève, je me verrai privé d'accès au réseau et supporterai les sanctions prévues au règlement intérieur.

Nom de l'utilisateur : Prénom :
Classe (élève) : Fonction (adulte) :
Date : ... Septembre 2006

Signature de l'utilisateur précédé de la mention : _____
(adulte ou élève) « Lu et Approuvé »

Signature des parents de l'élève : _____